

D – 3-3/2022

Personnel
Municipal

Recrutement d'un
agent contractuel

Conseil Municipal du 5 avril 2022

Extrait du registre des délibérations

L'an Deux mille Vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente Mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjointes ;

Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE Guillaume MONCEAUX, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN.

Ont donné procuration :

Louis-Marie HARDY à Jean-Pierre EURIN

Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE

Julie HENNEBELLE à Michel HUYLEBROECK

Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL

Hervé LESIEUX à Claude WASILKOWSKI

Déborah ANDRE à Guillaume MONCEAUX

Cyprien RICHER à Charlotte BERTHELOT

Était Absente :

Delphine MIZTAL,

Secrétaire de séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Les besoins des différents services peuvent nécessiter le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité en application de l'article 3-1-1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, ainsi il est envisager le recrutement suivant :

SERVICE RESTAURATION					
EMPLOI	GRADE ET ECHELON ASSOCIES	CATEGORIE	Date prévisible du recrutement	Nbre de poste	Durée hebdomadaire
Agent de restauration	Adjoint Technique Territorial 1 ^{er} échelon	C	1/5/2022	1	Temps complet

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le recrutement pour le service de restauration scolaire comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la prise de décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire



Elisabeth MASSE